



Conseil de l'IUFE
Michel Oris, Président

Conseil de l'IUFE
Mercredi 14 juin de 17h à 19h
Pavillon Mail, salle 234
PV adopté

Membres présents

M. Michel Oris, Vice-recteur, Président
M. Renato Bortolotti, directeur de l'organisation et de la planification de l'enseignement spécialisé (DOPES/OMP)
M. Pascal Zesiger, vice-doyen de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
M. Martin Gander, vice-doyen de la faculté des sciences (remplace Madame Brigitte Galliot)
M. Olivier Frutiger, conseiller académique en charge des relations entre la FL et l'IUFE (remplace Monsieur Jan Blanc)
M. Andreas Müller, professeur en didactique des sciences IUFE, représentant la formation des enseignants du secondaire
M. Etienne Bertouille, bureau de la FAMCO
M. Arnaud Barras, représentant des étudiants Forensec, AEFES

Autres présents

Mme Isabelle Mili, directrice de l'IUFE
Mme Sophie Canellini, directrice-adjointe IUFE

Membres excusés

Céline Merad-Malinverni, représentante du DIP pour l'IUFE
Mme Brigitte Galliot, vice-doyenne de la Faculté des sciences.
M. Guillaume Vanhulst, recteur de la HEP Vaud, représentant les Hautes Ecoles Pédagogiques,
M. Jan Blanc, doyen de la Faculté des lettres,

Prise du procès-verbal :

Laurence Hofmann

Ordre du jour :

1. Adoption de l'OJ
2. Adoption du PV du 7 décembre 2017
3. Informations du Vice-recteur
 - a. Nouvelle convention Fordif
 - b. Renouvellement de mandat de la directrice de l'IUFE : proposition
4. Communications de la directrice de l'institut
 - a. Un nouveau règlement d'organisation, vers de nouvelles conventions avec les facultés
 - b. Projet de loi – Situation politique FEP 2.0
 - c. Centre de compétences en didactique disciplinaire
5. Filière FEP : projet FEP 2.0
6. Projets de développement en formation continue
 - a. Piracef
 - b. CAS O2A (anciennement FT) 2019
 - c. DAS DoMES 2019
 - d. Deux demandes de formation dans l'enseignement secondaire
 - Informatique
 - Cas en soutien des élèves en difficulté

Le Président ouvre la séance à 17h00 et remercie l'ensemble des membres de leur présence.

1. Approbation de l'Ordre du Jour

L'OJ est approuvé.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2017

Le PV est approuvé à l'unanimité, avec les corrections apportées sur les noms des différentes personnes présentes à cette séance.

3. Informations du Président du Conseil

A. Point informatif sur la Fordif

Donnant suite aux différents intra personnels existants au sein de la formation ainsi qu'aux défauts de structure survenus dans le Consortium, une nouvelle convention FORDIF a été mise en place, ce qui permet :

- Une gouvernance plus claire pour faire face aux tensions au sein du groupe de direction ;
- Une meilleure distribution des compétences, entre le comité directeur et le comité stratégique ;
- Un meilleur contrôle par la direction des institutions partenaires.

B. Renouvellement de mandat de la directrice de l'IUFE : proposition

Un exposé explicite des motifs justifiant la candidature d'Isabelle MILI au renouvellement de son poste de directrice est présenté et commenté. A cet effet, un document est distribué à l'ensemble des membres. Des compléments d'information sont également apportés sur chaque dossier en cours de traitement et que l'actuelle directrice souhaiterait poursuivre, à savoir :

Le dossier de la formation FEP, suite au PL 11296 déposé, visant à réduire la formation à 3 ans. Dès lors, les différentes conséquences engendrées si le PL est adopté et les actions entreprises pour maintenir la formation à 4 ans améliorés (FEP 2.0).

Le dossier de la formation MESP, avec la reconnaissance du diplôme MESP par la CDIP, dossier en cours depuis l'automne 2017. D'autre part, la formation limitée à 25 étudiants maximum par an en raison du nombre de places de stages mis à disposition chaque année en milieu scolaires de l'enseignement spécialisé, ne couvre pas les besoins récurrents en enseignants dans le domaine du spécialisé. D'où la mise en place d'une formation DAS DomES (DAS enseignement spécialisé) qui accueillera en 2019 des enseignants titulaires d'un master dans un domaine adjacent à l'enseignement spécialisé (logopédie, psychologie, pédagogie curative...) et au bénéfice de plusieurs années de pratiques d'enseignement en milieu spécialisé. Ce DAS permettra de qualifier des enseignants ne disposant pas du diplôme spécialisé, tout en garantissant une stabilité indispensable au processus de reconnaissance de la formation initiale, qui est actuellement en cours.

Le dossier de la formation Forensec, qui après une longue période de changements est en voie de stabilisation. Ce qui a nécessité une conduite rigoureuse de la filière, devant faire face aussi à des fluctuations tant dans les cahiers de charge du corps enseignant que dans les quotas de places de stages mis à disposition par le DIP. Tout en tenant compte des normes budgétaires.

Le dossier d'intégration de professeurs de quatre facultés, pour favoriser et instaurer une culture inter facultaire qui doit ainsi continuer à se développer, malgré la difficulté de la tâche. Un nouveau règlement d'organisation a permis de redessiner le rôle des différentes instances et de créer ainsi une meilleure intégration de celles-ci au sein de l'institut. L'accent est mis sur la collaboration académique qui doit s'accroître ces prochaines années.

Le dossier de la formation continue, qui n'a eu cesse de se développer, avec notamment l'ouverture de 4 formations certifiantes : un DAS MDAS en emploi, un CAS en Soutien Pédagogique, un Das DomES et un CAS O2A (observation, analyse et accompagnement des pratiques des enseignant-e-s « formateurs de terrain ».).

Ces prochaines années, l'institut, face à son développement/extension, sera confronté à des besoins plus conséquents, nécessitant un budget plus important.

Le dossier de la Commission des oppositions, qui a vu une nette augmentation cette année d'oppositions en lien avec l'admissibilité (nouvelle règle CDIP des 120 crédits à appliquer) alors que les années précédentes les oppositions portaient davantage sur les admissions et l'attribution des places de stages.

Le représentant du corps enseignant souligne l'importance de développer une culture inter facultaire, souhaitée au sein de l'institut, avec, entre autres, la poursuite de journées scientifiques académiques. La direction réitère sa volonté pour que la collaboration académique s'améliore et s'intensifie et rappelle d'ailleurs certains signes montrant qu'une intégration s'opère déjà: la présence de professeurs, issus de différentes facultés, qui président ou siègent dans les instances de l'IUFE (Conseil, Comité de programme du secondaire FORENSEC, commission des oppositions, Assemblée).

Le représentant de l'OMP tient à souligner le manque avéré d'enseignants spécialisés, problématique récurrente pour l'Office Médico Pédagogique. La direction rappelle que des dispositions réalistes et réalisables au vu de la situation actuelle (le dossier de reconnaissance MESP est en cours) ont été réfléchies puis mises en place afin de pouvoir affronter cette situation complexe. Dès l'obtention de la reconnaissance du diplôme MESP par la CDIP, les conditions d'une augmentation des effectifs en enseignement spécialisé pourront être étudiées, à condition, préalablement, que soient mises à disposition suffisamment de places de stages. Ce, afin de couvrir les besoins.

Les membres sont amenés à se prononcer sur le renouvellement durant 4 ans du mandat de Madame Isabelle MILI, directrice de l'institut depuis juillet 2014.

Le vote s'opère : 5 OUI, 2 abstentions, 1 NON.

Les membres du Conseil se sont prononcés en faveur du renouvellement de mandat de Madame MILI en qualité de directrice de l'Institut.

Le Rectorat doit maintenant se prononcer sur cet objet. Ce point figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance SREC du 25 juin 2018.

4. Informations de la directrice

a. Un nouveau règlement d'organisation, vers de nouvelles conventions avec les facultés.

Le règlement arrive en phase finale de son élaboration. Il doit être adopté par les différents conseils participatifs des facultés, puis par le Rectorat. Les conventions pourront ensuite être remaniées et signées.

b. Projet de loi – Situation politique FEP 2.0

Après un rappel des faits quant au projet de loi déposé visant à réduire la formation des enseignants du primaire à 3 ans, la proposition d'un modèle FEP en 4 ans amélioré est présenté et explicité, à avoir la FEP 2.0 : ce modèle tente de répondre à la demande de certains députés pour que la pratique soit augmentée, au regard d'une théorie jugée trop importante, impliquant ainsi certains aménagements tels que :

- Mise en place d'un stage filé la 1^{ère} année, perlé par tranches de 3 ou 4 heures chaque semaine ; 17 semaines sur le terrain + 9 semaines en séminaire ;
- Dès la deuxième année, mise en place d'un stage en responsabilité combiné avec un stage filé. La demande a été faite d'un stage perlé qui se terminerait par un stage en responsabilité en fin de semestre ;
- Les renforcements de la pratique linguistique : Mise en place d'un stage de 2 semaines dans un canton germanophone ;
- Modalités à étudier pour la mise en place d'un séjour linguistique de deux semaines, en collaboration avec le DIP ;
- Mise en place d'un camp ;
- Volonté appuyée de stage filé plus présent dans la formation (le module d'automne intégrerait aussi un stage filé) ;
- Accompagnement du travail hors temps scolaire. Interventions d'étudiants dans les devoirs surveillés, au sein de l'école primaire genevoise.

La FEP 2.0 démarre en septembre 2018.

c. Centre de compétences en didactique disciplinaire – 2CrD2

Le Centre de Compétences Romand de Didactique Disciplinaire est le premier réseau romand de collaboration en didactique disciplinaire. Regroupant six institutions (HEP et universités), son objectif est de développer la didactique des disciplines comme champ scientifique. Un pôle de recherche pour le développement de la recherche et un pôle de formation de la relève composent le 2CrD2.

Le centre est attentif aux implications pratiques des développements en didactique disciplinaire et s'applique à mettre en réseau les chercheurs, les formateurs d'enseignants et les praticiens.

L'ambition de ce centre est donc de favoriser la collaboration entre tous les didacticiens romands, quels qu'ils soient (enseignants-chercheurs, étudiants, formateurs d'enseignants...) mais aussi de faire le pont entre la recherche académique et son application professionnelle.

Le programme P-9 de swissuniversities « Développement des compétences scientifiques en didactique des disciplines 2017-2020 » autorise des contributions fédérales liées à des projets. Sa mise en œuvre vise à permettre aux instituts de formation des enseignants de disposer d'une relève hautement qualifiée et expérimentée en didactique disciplinaire. Le 2Cr2D est la réponse des institutions romandes de formation des enseignants (CAHR) à l'appel à projets de swissuniversities.

Hors PV : Pour des informations complémentaires consultez :

<https://www.swissuniversities.ch/fr/organisation/projets-et-programmes/p-9-developpement-des-didactiques-des-disciplines/>.

5. Filière FEP : projet FEP 2.0

Cet objet est traité dans le point 4, lettre b.

6. Projets de développement en formation continue

a. Piracef

Formation romande des professionnel-le-s de l'enseignement des activités créatrices (AC), de l'éducation nutritionnelle (EN) et de l'économie familiale (EF). Elle est gérée conjointement par les Hautes Ecoles Pédagogiques de Suisse romande : la HEP-BEJUNE, la HEP Fribourg, la HEP Valais et la HEP Vaud ainsi que l'institut universitaire de formation des enseignants (IUFE) de l'Université de Genève. PIRACEF est une formation postgrade qui s'effectue en cours d'emploi. Elle s'adresse aux enseignant-e-s breveté-e-s ou diplômé-e-s ou aux personnes aux titres jugés équivalents qui souhaitent se doter de connaissances et compétences supplémentaires en activités créatrices ou en éducation nutritionnelle et en économie familiale.

Le programme PIRACEF conduit à un DAS AC ou EF décerné conjointement par les 5 institutions romandes et reconnu dans toute la Suisse romande.

b. CAS O2A (anciennement FT) 2018

C'est un CAS qui s'adresse aux Formateurs de Terrain en exercice. La formation commence en septembre 2018.

Soucieuse d'assurer la cohérence entre ses lignes pédagogiques et les pratiques du terrain, l'IUFE met en place une formation certifiée destinée aux enseignantes et enseignants de la scolarité obligatoire et post-obligatoire qui accueillent et accompagnent des étudiantes et étudiants en stage dans le cadre d'une formation initiale ou complémentaire.

c. DAS DoMES 2019

Cette formation vise à former des professionnels capables de favoriser la scolarisation, le développement et l'intégration des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers.

Elle a été mise en place, en tout premier lieu, afin de réduire le manque crucial d'enseignants spécialisés.

Cette formation commence au printemps 2019.

d. Deux demandes de formation dans l'enseignement secondaire

- Une demande de formation en Informatique

Cette discipline a été rendue obligatoire dans le secondaire par la CDIP. Le Master est obligatoire pour les enseignants de cette discipline. La formation s'adressera aux enseignants déjà en poste.

- Formation pour la prévention du décrochage scolaire (pour rappel, il existe déjà un CAS en soutien des élèves en difficulté)

La conception de cette formation se fera en 2019, afin de débiter en 2020.

Cette formation vise à prévenir le décrochage scolaire dans la perspective du projet « FO18 » (les conséquences de l'obligation de formation jusqu'à 18 ans) <https://www.ge.ch/document/mise-oeuvre-formation-obligatoire-18-ans/telecharger>

A l'heure actuelle, l'IUFE se concentre sur le démarrage du CAS FT et du DAS DoMES.

7. Divers

Le président du Conseil, Michel Oris, annonce qu'il est remplacé dès la nouvelle rentrée académique par Madame Brigitte Galliot, actuelle Vice-doyenne de la Faculté des Sciences. Sa fonction de Vice-recteur prend fin au 31 juillet 2018.

Il remercie l'ensemble des membres pour la qualité de leur collaboration durant ces 3 années.
La directrice de l'IUFE, Isabelle Mili, remercie à son tour Michel Oris pour son soutien vis-à-vis de l'institut et pour l'ensemble de son travail.

La séance est levée à 19h00.